

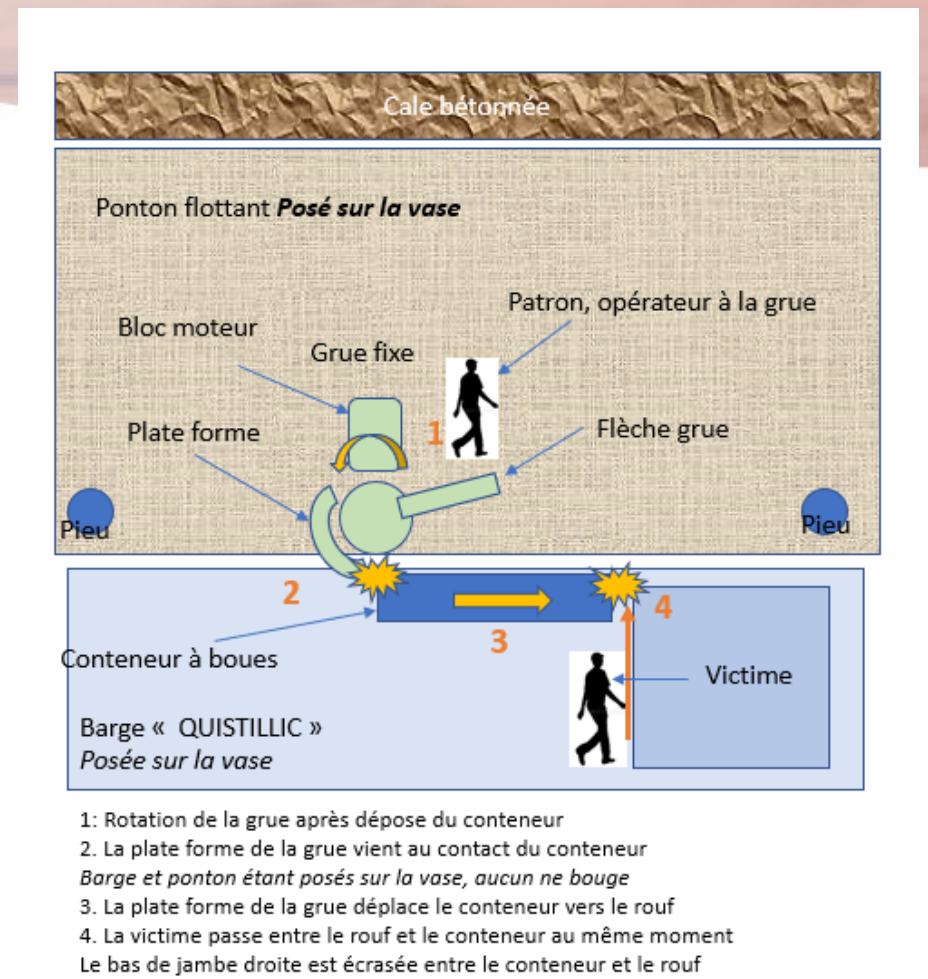
FICHE ACCIDENT du travail maritime

“ En passant entre le rouf et un conteneur, le mouvement de la plateforme d’une grue provoque l’écrasement du mollet du marin. ”



CIRCONSTANCES DE L’ACCIDENT

Le 7 mai 2025, alors que les opérations de déchargement étaient en cours, un matelot autorisé à quitter le navire pour aller déjeuner s'est engagé entre le rouf et un conteneur à boues. Lors d'une manœuvre de la grue, la plateforme située à sa base a entraîné le déplacement du conteneur, venant écraser le mollet droit de la victime contre le rouf et provoquant une grave blessure avec hémorragie.



LES CAUSES



Causes techniques

- Espace de circulation trop étroit (20 à 30 cm) entre le rouf et le conteneur.
- Aménagement du pont ne permettant pas une séparation claire des zones de travail et de passage.



Causes humaines :

- Le matelot quitte la zone pendant une opération de manutention en se faufilant dans un passage restreint.
- Manque d'identification du risque écrasement lors du passage entre le rouf et la charge.
- Concentration du patron sur la télécommande de grue → pas de contrôle simultané de la zone de circulation.



Causes organisationnelles :

- Absence de marquage ou de matérialisation d'une zone de dépose du conteneur.
- Pas de procédure formalisée pour sécuriser les déplacements lors d'un levage.
- Autorisation donnée au matelot de quitter le bord alors que la manœuvre était en cours.
- Infrastructure vieillissante (ponton / grue)



RECOMMANDATIONS

1 Prévention technique :

- Suppression des équipements provoquant des accroches involontaires : plateforme fixe démontée immédiatement;
- Marquage au sol sur la barge (zone de dépose du conteneur);
- Privilégier le prépositionnement de la charge à l'aide de l'ampliroll à la place d'un système de levage intermédiaire par grue sur ponton flottant.

2 Prévention organisationnelle :

- Interdiction formelle de circuler sur le pont pendant un levage ou une rotation de charge ;

- Communication permanente patron / matelot.
- Mise en place d'une procédure de coordination grue / circulation :
 - 1 opérateur grue
 - 1 surveillant de zone
 - arrêt total des déplacements pendant la manœuvre

3 Prévention humaine :

- Ne pas circuler dans les zones de manœuvre tant que l'opération n'est pas terminée et les équipements à l'arrêt et sécurisés ;
- S'assurer visuellement que la manœuvre est terminée avant de circuler.

LES CONSÉQUENCES



Pour la victime :

- Écrasement du mollet, hémorragie, lésion musculaire importante.
- Arrêt de travail de 62 jours



Pour l'employeur :

- Choc psychologique pour le capitaine ayant manœuvré la grue.